

À destination des
personnels

Conseils pour les personnels à la reprise progressive de l'activité sur site

Cadre sanitaire et protection

- **Se conformer au protocole sanitaire** en respectant les gestes barrières afin de garantir ses conditions de santé et de sécurité.
- **S'adapter aux mesures de protection** mises en place sur votre lieu de travail (distanciation...).
- **Pour les personnes présentant une vulnérabilité de santé :**
 - Informer son supérieur hiérarchique.
 - Maintenir le confinement avec poursuite du travail à distance selon les situations.
 - Consulter son médecin traitant pour avoir une attestation ou le médecin de prévention s'il connaît votre situation et que vous l'avez rencontré dans les 12 derniers mois.
- **Pour ceux vivant au domicile avec une personne à risque :**
 - Informer son supérieur hiérarchique.
 - Faire établir une attestation par le médecin traitant de la personne.
- **Pour les personnes « angoissée et/ou anxieuse » :**
 - Consulter son médecin traitant (certificat).
 - Informer son supérieur hiérarchique.
 - Maintenir le confinement avec poursuite du travail à distance selon les situations.

À destination des
personnels

Conseils pour les personnels à la reprise progressive de l'activité sur site

Reprise sur le lieu de travail et organisation du travail

- **Etre force de propositions sur les conditions et modalités de reprise d'activité** envisagées : organisation du travail, horaires, mesures de prévention, besoin d'alterner travail à distance et présence sur site...
 - **Aménager les horaires de travail** si besoin (transport en commun, garde d'enfants, etc.).
 - **S'entretenir avec sa hiérarchie** pour préparer le retour progressif sur site.
 - **Prendre connaissance ou se mettre d'accord sur les règles de vie commune** (comment se saluer, comment utiliser les lieux de vie communs notamment l'usage du matériel, comment organiser les pauses...).
 - **Prendre le temps de redémarrer son activité**, se fixer des objectifs raisonnables.
 - **S'aménager des temps de pause** pour relâcher les tensions.
- **Partager ses idées d'amélioration de fonctionnement et discuter** des critères de qualité du service dans le contexte et les conditions actuelles de travail.
- **Rester vigilant sur son activité de travail à distance qui nécessite beaucoup d'adaptations** : respect du droit à la déconnexion et de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, maintien du contact avec les collègues...

À destination des
personnels

Conseils pour les personnels à la reprise progressive de l'activité sur site

Relations entre collègues

- **Echanger et se soutenir** entre collègues.
- **Être attentif aux autres**, repérer les collègues en position de retrait.
- **Ne pas juger hâtivement les réactions** des uns et des autres, garder à l'esprit que nous n'avons pas tous vécu les mêmes choses durant cette période de confinement et encore aujourd'hui.
- **Evaluer** ce qui pourrait susciter la colère des usagers et définir des moyens de prévention, des conduites à tenir.
- **Organiser**, si besoin, des retours d'expériences sur les dysfonctionnements survenus pendant cette période (travail à distance, etc..).

Ecoute et soutien

Si vous vous inquiétez pour la reprise sur votre lieu de travail habituel (organisation, conditions), n'hésitez pas à informer votre supérieur hiérarchique.

Le conseiller RH de proximité et le service social en faveur des personnels sont également disponibles pour vous écouter et vous accompagner.

D'autres part, vous pouvez contacter :

- **La Cellule académique d'écoute et de soutien** au **03 22 823 825** lundi au vendredi de 9h à 18h.
- **L'Espace d'Accueil et d'écoute - Réseau PAS MGEN** pour échanger avec un(e) psychologue par téléphone au **0 805 500 005** lundi au vendredi 8h30 à 18h30.